

WEST AFRICA SUSTAINABLE OCEAN PROGRAMME

Réf : 01 /Ucoopia/BJ/CP/RAF/2026

Appel à Candidature pour le Recrutement des Membres du Comité Scientifique Interuniversitaire (CSI) du Projet WASOP

Janvier 2026

1. Présentation du projet WASOP

Le Programme Océan Durable en Afrique de l'Ouest (WASOP : *West Africa Sustainable Ocean Programme*) constitue une initiative régionale structurante visant à promouvoir une gestion durable, intégrée et coordonnée des ressources marines et côtières dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest. Conçu pour répondre aux enjeux croissants de gouvernance, de résilience climatique et de croissance inclusive en Afrique de l'Ouest, le programme repose sur trois piliers complémentaires. **Le Pilier 1**, Gouvernance des océans, qui vise à renforcer les cadres politiques et réglementaires, à soutenir la lutte contre la pêche illicite, à améliorer la qualité du conseil scientifique et à consolider la coopération entre institutions nationales et régionales. **Le Pilier 2**, Économie bleue durable accompagne la mise en place de stratégies régionales et nationales favorisant une croissance bleue innovante, compétitive et respectueuse des écosystèmes, tout en développant les capacités institutionnelles et les partenariats intersectoriels. **Le Pilier 3, Protection et restauration des écosystèmes marins et côtiers** constitue un axe clé du programme, visant à renforcer la résilience socio-écologique de la région. Ce dernier vise à s'appuyer sur l'amélioration des connaissances scientifiques, le développement d'outils de gestion et de financement durable des Aires Marines, la promotion de solutions fondées sur la nature telles que le carbone bleu, le soutien aux réseaux régionaux d'AMP pour contribuer à l'objectif mondial 30x30, ainsi que l'appui à la création et à la consolidation d'AMP transfrontalières et océaniques. Ce pilier accorde également une importance particulière à l'engagement des communautés locales et des acteurs scientifiques, notamment à travers la mise en place de bourses de recherche et de mécanismes de concertation régionale. Par cette approche intégrée, WASOP contribue à renforcer la durabilité, la stabilité et la prospérité des zones côtières ouest-africaines, au bénéfice des populations, des États et de la biodiversité marine.

2. Présentation de l'équipe du projet : Ucoopia

Le produit 1.1 du Pilier 3 est porté par Ucoopia (www.ucoopia.org), première ONG interuniversitaire, née de l'alliance entre **Eclosio** (ONG de l'Université de Liège), **ULB-Coopération** (ONG de l'Université libre de Bruxelles) et la participation active de l'Université de Mons (UMONS). Cette coalition universitaire, unique dans l'espace francophone, mobilise une expertise solide en recherche-action, innovation sociale, gestion durable des ressources naturelles et accompagnement des politiques publiques. Ucoopia, à travers ses membres, se distingue par son engagement de longue date aux côtés des deux collectifs intervenant dans la zone côtière d'Afrique de l'Ouest (Collectif Delta Golfe du Bénin, Collectif 5 Deltas), son engagement dans la gestion intégrée des zones côtières et marines dans la même région, notamment à travers la mise en place d'une note d'orientation stratégique pour la GIZC et le développement de plusieurs projets dans la zone (Festival Mangal, PROMAK,...), l'appui méthodologique à plusieurs initiatives régionales de conservation, ainsi que la participation à divers projets axés sur les Aires Marines Protégées, la résilience socio-écologique et la gouvernance territoriale. Forte de l'expérience scientifique, participative et communautaire d'Eclosio, conjuguée aux compétences opérationnelles et analytiques d'ULB-Coopération, de l'UMONS et de l'ULiège, Ucoopia constitue une équipe intégrée capable de produire des outils stratégiques, de renforcer les capacités des acteurs, et de soutenir efficacement la mise en œuvre du Pilier 3 dans toute sa dimension scientifique, écologique et institutionnelle.

3. Contexte de recrutement des membres du Comité Scientifique Interuniversitaire (CSI)

Dans le cadre du Pilier 3 du WASOP, *West Africa Sustainable Ocean Programme*, piloté par l'IUCN avec l'appui d'Ucoopia et d'autres partenaires régionaux, la mise en œuvre du Produit 1.1 est consacrée à l'offre et gestion de bourses de recherche (masters, doctorats, des recherches post-doctorales et de recherches) pour l'amélioration de la connaissance et de la gestion des écosystèmes côtiers, et s'articule autour d'un Comité Scientifique Interuniversitaire (CSI) doté d'une expertise de haut niveau. Les enjeux scientifiques liés à la compréhension des dynamiques littorales, à l'évolution des habitats sensibles, à la gestion durable des Aires Marines Protégées et à la restauration des socio-écosystèmes nécessitent un encadrement méthodologique rigoureux et une gouvernance académique cohérente à l'échelle régionale. La diversité des contextes nationaux, la variabilité des pressions

anthropiques, la complexité des interactions écologiques et l'importance stratégique du savoir scientifique pour soutenir les politiques publiques rendent indispensable la mobilisation d'une instance capable d'harmoniser les approches, d'évaluer la pertinence et la robustesse des projets de recherche, et de garantir que les connaissances produites répondent aux standards internationaux. Le lancement de cet appel vise ainsi à constituer un CSI crédible, multidisciplinaire et représentatif, apte à orienter les travaux des boursiers, à renforcer l'excellence scientifique régionale et à assurer que les recherches soutenues contribuent efficacement à la résilience des écosystèmes côtiers et à la consolidation d'une gestion durable des ressources marines en Afrique de l'Ouest.

4. Attributions du Comité Scientifique

Le Comité Scientifique aura pour attribution principale de garantir la pertinence, la qualité et l'impact des travaux de recherche financés par le programme, la cohérence entre les différentes recherches, tout en veillant à leur alignement avec les besoins prioritaires de conservation et de développement durable identifiés dans la région. Plus spécifiquement, il sera chargé de :

- Définir les axes prioritaires de recherche en lien avec les enjeux écologiques, socio-économiques et de gouvernance des écosystèmes marins et côtiers ;
- Valider les appels à projets de bourses et en fixer les critères de sélection ;
- Évaluer et sélectionner les candidats aux bourses (masters, doctorats, recherches post-doctorales) selon des critères scientifiques et d'engagement sur le terrain, dans le respect des principes de transparence, d'intégrité scientifique et de gestion des conflits d'intérêts ;
- Contribuer à la valorisation des résultats au niveau régional et international, en participant à des événements de restitution, à des symposiums scientifiques et à des plateformes d'échanges entre chercheurs, gestionnaires d'AMP, décideurs politiques et communautés locales ;
- Appuyer la capitalisation et le transfert des connaissances vers les politiques publiques et les stratégies de gestion des AMP, afin de transformer les résultats scientifiques en outils concrets de décision et de planification ;
- Veiller à la qualité, à la cohérence et à l'indépendance de l'encadrement académique des boursiers, les modalités détaillées étant définies dans le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ;
- Adopter, lors de sa première réunion, un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) définissant les modalités de fonctionnement, les principes déontologiques, les règles de validation et les mécanismes de suivi des encadrements académiques.

Les travaux du comité s'étendront sur toute la durée du projet (2026-2029), avec un fonctionnement reposant sur une réunion physique annuelle et des rencontres virtuelles organisées selon les besoins. Le secrétariat scientifique sera assuré par Ucoopia, garantissant la coordination, la logistique et le suivi administratif des activités. Les frais de participation seront pris en charge, bien qu'aucune rémunération directe ne soit prévue, conformément à l'esprit de contribution volontaire et d'engagement scientifique au service de la Sous-Région.

5. Postes ouverts et profils concernés

Le comité sera constitué de Professeurs et de chercheurs (avec thèse) appartenant à des institutions de recherche exclusivement des 13 pays de l'Afrique de l'Ouest, et rassemblant un ensemble de compétences couvrant un large continuum disciplinaire : écologie et biologie marines, gestion des pêcheries, modélisation des écosystèmes, socio-économie des ressources naturelles, sciences du carbone bleu, ainsi que socio-anthropologie des dynamiques côtières. Une attention rigoureuse sera accordée à la représentativité régionale, à l'équilibre de genre et à la diversité disciplinaire. Le comité comptera 10 membres, dont au moins quatre femmes, ainsi qu'un représentant d'organisation de la société civile (OSC) disposant d'une expérience avérée en gestion des ressources naturelles et des aires marines. Les expertises recherchées couvriront notamment les domaines suivants :

Poste	Nombre	Profil requis
Expert·e en socio-économie	2	Doctorat en sociologie, en économie environnementale, gestion des ressources naturelles, ou domaine équivalent. 10 ans d'expérience dans l'analyse des dynamiques socio-économiques liées aux écosystèmes marins. Expérience en évaluation des services écosystémiques ou en politiques de conservation. Publications scientifiques dans le domaine.
Expert·e en écologie marine et biodiversité	1	Doctorat en écologie marine, biologie marine, ou domaine équivalent. 10 ans d'expérience en recherche sur les écosystèmes côtiers ou la gestion des AMP. Connaissance des protocoles de suivi écologique. Expérience en modélisation des écosystèmes ou en restauration marine.
Expert·e en foresterie et carbone bleu	1	Doctorat en sciences forestières, biogéochimie, ou domaine équivalent. Expérience dans l'étude des mangroves, des puits de carbone ou des mécanismes de compensation. Connaissance des enjeux climatiques liés aux écosystèmes côtiers.
Expert·e en biostatistiques et analyse de données	1	Doctorat en biostatistiques, modélisation environnementale, ou domaine équivalent. Maîtrise des outils d'analyse quantitative (R, Python, SIG). Expérience dans le traitement de données écologiques ou socio-économiques.
Expert·e en socio-anthropologie des communautés côtières	1	Doctorat en anthropologie, sociologie, ou domaine équivalent. Expérience dans les études sur les savoirs locaux, la gouvernance participative ou les conflits liés aux ressources naturelles. Travail de terrain avec les communautés de pêcheurs ou gestionnaires d'AMP.
Expert·e en microbiologie ou biologie végétale marine	1	Doctorat en microbiologie environnementale, biologie marine, ou domaine équivalent. Expérience en analyse des polluants microbiologiques ou en écologie des micro-organismes marins.
Expert·e en politiques environnementales et droit maritime	1	Doctorat en droit de l'environnement, politiques publiques, ou domaine équivalent. Expérience dans l'analyse des cadres juridiques internationaux ou régionaux (ex. conventions sur la biodiversité).
Expert·e en Science de l'éducation et vulgarisation	1	Doctorat ou expérience avérée en Science de l'éducation. Expérience dans la production de supports pédagogiques (fiches techniques, guides, vidéos) pour les gestionnaires d'AMP.
Représentant des Organisation qui interviennent dans les zones côtières	1	Titulaire de Doctorat en Sciences Marine ou domaine connexe Au moins 10 d'expérience dans la gestion des projets en zones côtière et marines Appartenance à l'un des collectifs 5 Delta ou Golfe du Bénin est souhaitable

6. Critères de sélection

- ✎ Être un Chercheur et/ou Enseignant-Chercheur affilié à un centre de recherche, laboratoire scientifique, ou une organisation en Afrique de l'Ouest
- ✎ Disposer d'une excellence académique et d'une expérience avérée dans le domaine concerné.
- ✎ Avoir supervisé au moins deux études de Master ou de thèse doctorale.
- ✎ Avoir une expérience en coordination et supervision de projets de recherche et/ou participation à des comités scientifiques / des comités de thèses.
- ✎ Avoir une capacité à travailler en équipe interdisciplinaire et en contexte international.
- ✎ Être disponible pour renforcer le comité scientifique dans le déroulement de son cahier des charges.

7. Dossier de candidature

Les candidats doivent fournir :

- ✎ Une lettre de motivation précisant le poste visé et les domaines académiques de prédilection.
- ✎ Un CV détaillé incluant la liste des publications pertinentes (maximum 5) et/ou des projets pertinents exécutés (maximum 5).
- ✎ Une note synthétique (maximum 2 pages) présentant leur analyse et leur vision des priorités de recherche relatives aux enjeux des écosystèmes côtiers et marins en Afrique de l'Ouest.

8. Modalités de prise en charge

Le projet prévoit l'organisation d'une réunion annuelle en présentiel du Comité Scientifique, destinée à assurer la coordination stratégique, la validation des orientations scientifiques et le suivi global des travaux de recherche soutenus. À ce titre, le projet prend en charge, dans la limite des budgets disponibles, pour chaque membre du Comité, les frais liés à la participation à cette réunion, incluant les billets d'avion en classe économique, l'hébergement, les per diem ainsi que les frais de déplacements locaux, conformément aux procédures et barèmes en vigueur du projet.

En complément de la réunion annuelle, les membres du Comité Scientifique pourront être sollicités, selon les besoins du projet, pour des travaux de relecture, d'analyse et d'avis scientifique, notamment dans le cadre de l'évaluation des candidatures aux bourses, du suivi des travaux des boursiers ou de la validation de documents scientifiques. Sauf cas exceptionnels liés à des interventions plus longues, il est expressément précisé que ces contributions relèvent d'un engagement volontaire, ne donnant lieu à aucune rémunération, indemnité ou compensation financière, et s'inscrivent dans l'esprit de contribution académique et de service scientifique au développement durable et à la gestion des écosystèmes marins et côtiers en Afrique de l'Ouest.

9. Modalités de soumission

Envoyer le dossier complet avant le 15 février 2026 à 17H (GMT) aux adresses : david.akodekou@ucoopia.org et florian.delespesse@ucoopia.org en mettant en copie adje.franck@ucoopia.org avec pour objet : « Candidature CSI_WASOP_Votre Nom_prénom ».

10. Calendrier

- 📅 Date limite de candidature : 15 février 2026 à 17H (GMT).
- 📅 Annonce des résultats : 23 février 2026.
- 📅 Première réunion du CSI : avril 2026.

La mise en œuvre des actions décrites dans le présent document, ainsi que tout engagement qui en découle, est strictement conditionnée à l'octroi effectif du financement par le bailleur. En cas de non attribution, de retard ou de suspension du subside, Ucoopia ne pourra être tenue responsable et se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou une partie des activités prévues, sans qu'aucune indemnité ou compensation ne puisse être exigée.

Contact

Pour toute information :

david.akodekou@ucoopia.org ; adje.franck@ucoopia.org ; florian.delespesse@ucoopia.org

Le projet WASOP s'engage pour l'égalité des genres et encourage vivement les candidatures féminines.